

DEMANDE D'USAGE MIXTE D'UN LOCAL D'HABITATION

Art. L.631-7 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et règlement municipal.

Identification du demandeur		
<u>Votre identité</u>		
Civilité :) Monsieur	Non précisé
Nom	Prénom	
Vos coordonnées		
Adresse personnelle		Code Postal
Courriel	Téléphone	
Votre profession/activité		
Identification du local		
local objet de la demande		
Adresse		Code Postal
Etage Bâtiment Escalier	Porte	N° de lot
Surface habitable totale (m²)	Nombre de pièces princ	cipales
	(hors cuicine et salle de hains	1

Dernière MAJ : oct 2018



Direction du Logement et de l'Habitat

Occuperez-vous ce local en tant que	
propriétaire ? locataire ?	occupant à titre gratuit ?
S'agit-il d'un logement social ?	Si oui, nom du bailleur social :
Oui Non	
Engagement du demandeur	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des inform	mations fournies dans ce formulaire.
Je m'engage à fournir toutes les pièces justific	catives qui me seraient demandées ultérieurement.
J'atteste occuper ce local à titre de résidence	principale
Fait à	le .
Signature	

Annexe 1 : Engagement du propriétaire (page 3).

Dossier à envoyer à :

Mairie de Paris Bureau de la Protection des Locaux d'Habitation 103 avenue de France 75013 PARIS

Dépôt du dossier uniquement sur rendez-vous sur paris.fr/exercer une activité dans un logement





Dernière MAJ : oct 2018 2/3



Direction du Logement et de l'Habitat

Annexe 1 Engagement du propriétaire article L.631-7-2 du code de la construction et de l'habitation <u>Je soussigné-e</u> Madame Non précisé Monsieur Nom Prénom Domicilié-e Ville **Code Postal** Propriétaire du local situé : Adresse **Code Postal** N° de lot Etage Bâtiment Escalier **Porte** 1/ Atteste que le règlement de copropriété du local visé ci-dessus ne s'oppose pas à l'usage mixte sollicité (à défaut obtenir l'accord de la copropriété). 2/ En cas de location : autorise à occuper à usage mixte le local visé ci-dessus, sous réserve d'obtention d'une autorisation municipale visée à l'article L.631-7 du code de la construction et de l'habitation : Nom du locataire Prénom du locataire Fait à le Signature

Dernière MAJ : oct 2018 3/3



Dossier à déposer (uniquement pendant les horaires de RDV les mardis et jeudis matin) ou adresser à :

Mairie de Paris Direction du Logement et de l'Habitat

Bureau de la Protection des Locaux à usage d'habitation (BPLH) 103, avenue de France 75013 PARIS

Tel: 3975

Courriel: dlh-bplh@paris.fr

Pour prendre rendez-vous : www.paris.fr, rubrique « exercer une activité dans un logement », « prendre RDV au BPLH ».

NOTICE EXPLICATIVE du formulaire de

demande à usage mixte dans un local à usage d'habitation (sans compensation)

en application de l'article L.631-7 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et du règlement municipal

Avant de remplir le formulaire, assurez-vous sur le site www.paris.fr, rubrique « exercer une activité dans un logement », que votre demande de changement d'usage à titre personnel, sans compensation, est recevable. Des critères stricts s'appliquent (activité, surface, localisation...).

Les formulaires ne comportant pas les informations nécessaires à l'instruction de la demande seront renvoyés aux demandeurs.

LOCAL OBJET DU CHANGEMENT D'USAGE

<u>Surface totale habitable</u> : surface totale du local au sens de l'article R.111-2 du CCH. Les surfaces Loi Carrez pourront être acceptées.

<u>Pièce principale</u>: toute pièce d'habitation (salon, chambres, salle de jeux...); les pièces de service (cuisine, la salle de bain, les sanitaires...) ne sont pas prises en compte.

DEMANDEUR

Les dossiers peuvent être déposés dès la signature d'une promesse de vente.

Si vous êtes locataire ou occupant à titre gratuit, l'accord du propriétaire du local est indispensable pour tout dépôt de dossier. Celui-ci doit remplir et signer l'annexe 1, page 4.

Les locataires ne peuvent formuler une demande de changement d'usage qu'après la signature du bail, le projet de bail n'est pas suffisant.

<u>Vous êtes un particulier</u>: chaque professionnel, associé ou collaborateur, qui va exercer une activité dans le local doit remplir un formulaire de demande de changement d'usage.

<u>Vous êtes une personne morale</u>: la demande peut être formulée par une personne morale uniquement s'il s'agit d'une mission d'intérêt général ou si les locaux sont situés en rez-de-chaussée (art. 4 du règlement municipal).

DEMANDE D'USAGE MIXTE

Rubrique à remplir uniquement pour les demandes d'autorisation personnelle d'usage mixte (art. 5 du règlement municipal).

<u>Surface réservée à l'activité</u>: surface entièrement dédiée à l'exercice de votre activité (ex : cabinet, salle d'attente...). Cette surface doit être <u>hachurée</u> sur le plan coté du local (voir liste des pièces justificatives à fournir).

<u>Surface partagée</u>: surface que vous utiliserez à la fois pour votre activité et pour votre habitation (ex: entrée, couloir, sanitaires...).

<u>Surface réservée à l'habitation</u>: surface entièrement dédiée à votre habitation (ex : chambre, cuisine...).

La surface autorisée figurant sur la décision correspondra à la somme de la surface réservée à l'activité et de la moitié de la surface partagée. La surface autorisée doit être inférieure à 50 % de la surface habitable totale du local.



ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

En signant le présent formulaire, vous vous engagez à autoriser les agents habilités de la mairie de Paris à visiter les locaux et vérifier la conformité de l'occupation et des surfaces déclarées.

ANNEXE 1 - ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

A remplir par le demandeur s'il est propriétaire ou titulaire d'une promesse de vente.

A remplir par le propriétaire ou son mandataire le cas échant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dossier doit être adressé à : Mairie de Paris ; Direction du Logement et de l'Habitat ; Bureau de la Protection des Locaux à usage d'habitation ; 103, avenue de France 75013 PARIS

Les délais légaux courent à partir de la <u>réception du dossier complet</u> (formulaire rempli et signé, engagement du propriétaire et pièces justificatives mentionnées à l'annexe 2).

Nous nous engageons à répondre sous deux mois à votre demande de changement d'usage dès lors que celle-ci est complète.

